

AVIS PUBLIC

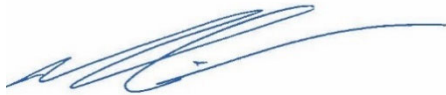
**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 78-28**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 78-28 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 78 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Repentigny.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 15^e jour du mois de novembre 2023.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat